

Réunion du Conseil Municipal du 22 décembre 2009

Conventions chauffage

Monsieur le Maire expose aux membres présents que le sujet relatif aux conventions de chauffage des bâtiments communaux raccordés au réseau de chaleur, sera proposé à une séance ultérieure, après avoir reçu des précisions complémentaires sur le calcul du kilowatt/heure par l'ingénieur thermicien, maître d'œuvre du projet de création de la chaufferie centralisée à déchets de bois.

Révision des tarifs pour l'Exercice 2010

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de se prononcer sur les tarifs dont le détail figure en annexe et propose à l'assemblée d'émettre un avis sur les documents préparés à cet effet par la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

⇒ **décide** d'appliquer les nouveaux tarifs, à compter du 1^{er} janvier 2010, comme il est précisé sur les documents joints en annexe :

- * ceux relatifs à la location des différentes salles communales,
- * ceux relatifs aux taxes funéraires, concessions au cimetière et columbarium,
- * ceux relatifs aux droits de place, droits de pesage, photocopies et relevés de matrice cadastrale,
- * ceux relatifs aux droits d'entrée à la Piscine Municipale
- * ceux relatifs à la Bibliothèque Municipale
- * ceux relatifs à la redevance du camping municipal

<i>Locations des différentes salles communales de la Commune de Tence</i>			
<i>Répartition des bâtiments communaux</i>	forfait de chaises et de tables	2009 (pour mémoire)	Tarifs 2010 vote du conseil municipal le 22 décembre 2009
Camping de la Levée des Frères			
Maison du Temps Libre (Camping)	45 chaises	Affermage	200.00 €
Associations de Tence (manifestations avec recettes)	15 tables	gratuit	90.00 €
Associations de Tence (manifestations avec recettes) une location par an		gratuit	gratuit
Associations de Tence (manifestations sans recettes)		gratuit	gratuit
Gymnase (Centre de la Lionchère) exclusivement en dehors des manifestations sportives			
Associations de Tence (manifestations avec recettes)	240 chaises	90.00 €	92.00 €
Associations de Tence (manifestations avec recettes) une location par an	60 tables	gratuit	gratuit
Associations de Tence (manifestations sans recettes)		gratuit	gratuit
* Location privative - (soirée complète)	⇒	312.00 €	318.00 €
* Location privative - (limitée à 1/2 journée)	⇒	156.00 €	160.00 €
Pyramide (exclusivement en dehors des périodes scolaires)	40 chaises		
Associations de Tence (manifestations avec recettes)	10 tables	49.00 €	50.00 €
Associations de Tence (manifestations avec recettes) une location par an		gratuit	gratuit
Associations de Tence (manifestations sans recettes)	à prendre au gymnase	gratuit	gratuit
* Location privative		120.00 €	122.50 €
Gymnase (Préau du Groupe Scolaire)	40 chaises + 10 tables	90.00 €	92.00 €
Location privative possible uniquement en dehors des périodes scolaires et utilisations sportives			
Ecole de la Brosse			
* Location privative - (soirée complète)	70 chaises 25 tables	218.00 €	222.50 €
En ce qui concerne l'Assemblée de Village (Habitants de la Brosse)	⇒	gratuit	gratuit
CHAPELLE des PENITENTS			
Tarif individuel	⇒	2.50 €	2.50 €
Tarif individuel avec Carte d'hôte proposée par l'Office de Tourisme Intercommunal	⇒	une entrée gratuite	une entrée gratuite
Tarif de groupe (10 personnes minimum)	⇒	1.70 €	1.70 €
Tarif de groupe scolaire (extérieur à la commune Tence)	⇒	0.80 €	0.80 €
Enfant, moins de 15ans	⇒	gratuit	gratuit
Salle de la Halle à marchandises à la Gare			
pour information, cette salle est mise à disposition gratuitement aux assemblées générales, expositions, et l'exercice de la danse			
Salle de rez de chaussée de la Maison des Associations			
mise à disposition de différents intervenants oeuvrant ponctuellement dans le cadre de leur profession libérale. location mise en place lors de la délibération du 07 juin 2004 <i>(voir l'annexe des décisions de l'Assemblée de Village)</i>	⇒	21.50 €	22.00 €
Divers (Caution et transport de matériel)			
pour toutes demandes complémentaires d'un particulier nécessitant un transport de matériel il sera demandé un montant forfaitaire de :		52.00 €	53.00 €
pour toute location de la sonorisation , il sera demandé une caution de :	⇒		1 500.00 €
pour toute location d'un chapiteau de 25 m² , il sera demandé une caution de :	⇒		200.00 €

Taxes Funéraires - Concession au cimetière communal - Columbarium -

	2009 (pour mémoire)	Tarifs 2010 vote du conseil municipal délibération du 22.12.2009
TAXES FUNERAIRES		
Forfait	130.00 €	132.60 €
Inhumation pour Le Mas-de-Tence	255.00 €	260.00 €
exhumation supplémentaire	52.00 €	53.00 €
réinhumation supplémentaire	52.00 €	53.00 €
dépôt d'une urne dans une concession ou caveau	52.00 €	53.00 €
CONCESSIONS CIMETIERE		
Concession trentenaire, le m ²	55.00 €	56.10 €
Concession cinquantenaire, le m ²	109.00 €	111.20 €
instaurée le 24 Juillet 2001		
Concession perpétuelle, le m ² supprimée par délibération du Conseil Municipal en date du 24 juillet 2001		
CONCESSIONS COLUMBARIUM		
PLACE DE 4 urnes - concession de 30 ans	883.00 € (conces) + 61.00 € (plaque)	900.70 € (conces) + 62.00 € (plaque)
PLACE DE 4 urnes - concession de 50 ans	1 254.00 € (conces) + 61.00 € (plaque)	1 279.00 € (conces) + 62.00 € (plaque)
Plaques de Granit Rose (prix à l'unité)	intégrer la plaque à la concession	intégrer la plaque à la concession

Droits de place - Droits de Pesage - Photocopies et Relevés de matricule

	2009	Tarifs 2010
	(pour information)	vote du conseil municipal le 22 décembre 2009
AUTRES REDEVANCES		
Photocopie, l'unité		
Reproduction d'un document administratif	0.18 €	0.18 €
Extrait de matrice cadastrale	1.50 €	1.50 €
Intervention des services techniques communaux		
coût horaire unitaire pour le personnel →	23.00 €	23.50 €
coût horaire pour l'utilisation de matériel communal		
tracteur et camion benne →	46.00 €	47.00 €
tracto-pelle →	73.00 €	74.50 €
à compter du 1er janvier 2008, ces tarifs sont majorés de 25% pour intervention les samedis et de 75% pour intervention les dimanches et jours fériés		
DROITS de PLACE		
de juin à Septembre, le mètre linéaire /jour	1.20 €	1.22 €
d'Octobre à Mai, le mètre linéaire / jour	0.73 €	0.75 €
abonnement annuel le mètre linéaire / jour	25.00 €	25.50 €
pour la fête foraine (durée de la fête), le m ²	2.00 €	2.00 €
et à compter du 1er janvier 2010, tarif dégressif à partir de 100 m ² (- 25%)		1.50 €
pour un cirque, par jour, le m ²	0.35 €	0.35 €
emplacement taxi, forfait annuel	109.00 €	111.00 €
borne électrique par jour / par emplacement	3.40 €	3.40 €
emplacement réservé entreprises transports de fonds	208.00 €	215.00 €
emplacements de voirie pour extension de terrasses de café, du 1er juillet au 31 août le mètre linéaire (limité à 3 mètres de profondeur)	19.40 €	19.80 €
DROITS de PESAGE		
1 veau	3.00 €	3.00 €
1 mouton	3.00 €	3.00 €
1 porc	3.00 €	3.00 €
	(pour information)	(pour information)
CANTINE (pour information)	à compter du 01.01.2009	à compter du 01.01.2010
Prix du Repas	2.58 €	2.62 €
Tarif fixé par le Conseil d'Administration	C.A. du 17.09.2008	C.A. du 18.06.2009

Droits d'entrée à la piscine municipale de Tence

	2009	2010
PISCINE municipale	(pour mémoire)	vote du conseil municipal le 22 décembre 2009
Ticket entrée "Adultes"	3.00 €	3.00 €
Ticket "Jeunes de moins de 18 ans" et Ticket "scolaires et étudiants"	1.40 €	1.40 €
groupes d'enfants et scolaires avec moniteur en dehors des heures d'ouverture au public	1.20 €	1.20 €
Carte d'abonnement Adulte (10 entrées)	20.00 €	20.00 €
Carte Abonnement Enfant (10 entrées)	7.50 €	7.50 €
Perte de clés - Vestiaire (la clé)	11.00 €	11.00 €
Perte de bracelets (le bracelet)	4.30 €	4.30 €
Usage de bouées (la bouée)	1.15 €	1.15 €
Lunettes de natation (la paire)	7.30 €	7.30 €
Natation scolaire	gratuit	gratuit
(*) pour les titulaires de la Carte d'Hôte	une entrée offerte valable 1 fois en juillet et août	
(pour 2010, mêmes tarifs que ceux appliqués en 2009)	↑	↑

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Services	types	catégories d'usagers					
		adultes		enfants jusqu'à l'âge de 18 ans		étudiants, chômeurs RMI	
		tarifs 2009	2010 voté par le CI	tarifs 2009	2010 voté par le CI	tarifs 2009	2010 voté par le CI
Adhésion à la Bibliothèque de Tence correspondant à un abonnement annuel	emprunt de documents	10.50	10.00	5.00	5.00	5.00	5.00
	Internet et Multimédia illimité	10.50	10.00	5.00	5.00	5.00	5.00
	forfait global : emprunts de documents Internet et Multimédia illimité	17.00	16.00	9.00	8.00	9.00	8.00
Adhésion 3 semaines pour les vacanciers avec une caution de 47 Euros à l'inscription	emprunt de documents	4.50	4.50	4.50	4.50	4.50	4.50
	Internet et Multimédia illimité	4.50	4.50	4.50	4.50	4.50	4.50
	forfait global : emprunts de documents Internet et Multimédia illimité	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00
Carte d'hôte	A voir avec OTHL	à voir OTHL	à voir OTHL	à voir OTHL	à voir OTHL	à voir OTHL	à voir OTHL
Carte Passeport donnant accès à l'ensemble des bibliothèques du Plateau	emprunt de documents	15.00	15.00	5.00	5.00	7.50	7.50
	Internet et Multimédia illimité	10.50	10.50	5.00	5.00	5.00	5.00
	forfait global : emprunts de documents Internet et Multimédia illimité	18.00	18.00	9.00	9.00	10.00	10.00
(*) tarifs fixés par le SIVOM							
fonds musique ou multimédia	2 supports autres qu'imprimés (2 CD, ou 1 CD + 1 DVD, ou 2 DVD, ...)	Gratuit avec abonnement de livres					
Carte de 50 "transactions" (1 transaction = 1 page de photocopie ou d'impression, ou de Fax scanner)		8.00	8.00	8.00	8.00	8.00	8.00
Remplacement de carte perdue		2.00	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00
livre perdu, non rendu		le prix du renouvellement					
Remplacement de CD ou K7 Audio détériorés		le prix du renouvellement					
pénalité en cas de retard (par semaine de retard)		1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Impression de documents (photocopie, fax, scanner) : la page en noir		0.20	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20

Rappel des Règles de prêt : 8 documents maximum
(dont au maximum 2 supports autres qu'imprimés) pour 3 semaines, renouvelables 1 fois.

Révision des tarifs du Camping Municipal pour l'exercice - 2

pour mémoire : tarifs 2009				proposition tarifs 2010			
dans le cadre du contrat de délégation de service pub				dans le cadre du contrat d'affermage			
				étant précisé qu'à partir de 2010 le montant de la TVA doit être incl			
				Montants TTC (TVA à 5.50 %)			
périodes	du 01/04 au 05/06	du 06/06 au 10/07	du 11/07 au 14/08	périodes	du 27/03 au 05/06	du 05/06 au 10/07	du 10/07 au 15/08
	du 12/09 au 31/10	du 15/08 au 11/09	du 14/08 au 14/08		du 11/09 au 31/10	du 15/08 au 11/09	
	↓	↓	↓		↓	↓	↓
forfait emplacement				forfait emplacement			
1 pers.+ 1 véhicule	5.45	6.70	7.90	1 pers.+ 1 véhicule	5.80 €	7.00 €	8.50 €
2 pers.+1 véhicule	7.65	9.75	11.65	2 pers.+1 véhicule	8.00 €	10.50 €	12.50 €
brancht.électrique	3.30	3.30	3.30	brancht.électrique	3.30 €	3.30 €	3.30 €
	↓	↓	↓		↓	↓	↓
supplément journalier				supplément journalier			
personne suppl.> 7ans	1.85	1.85	1.85	personne suppl.> 7ans	2.00 €	2.00 €	2.00 €
enfant de 2 ans à 7 ans	1.00	1.00	1.00	enfant de 2 ans à 7 ans	1.10 €	1.10 €	1.10 €
enfant < de 2 ans	gratuit	gratuit	gratuit	enfant < de 2 ans	gratuit	gratuit	gratuit
véhicule supplément.	1.40	1.40	1.40	véhicule supplément.	1.50 €	1.50 €	1.50 €
anim aux domestiques	1.40	1.40	1.40	animaux domestiques	1.50 €	1.50 €	1.50 €
	↓	↓	↓		↓	↓	↓
garage mort pour toutes caravanes restant sur le terrains de campir				garage mort pour toutes caravanes restant sur le terr			
période de fermeture	1.00 € / jour	1.50 € / jour	3.50 € / jour	période de fermeture	1.00 € / jour	1.50 € / jour	3.50 € / jour
20.00 €/mois	30.00 €/mois	45.00 €/mois	105.00 €/mois	20.00 €/mois	30.00 €/mois	45.00 €/mois	105.00 €/mois
<p>FORFAITS TTC pour emplacement de Mobil-Home étant précisé que ce forfait de base compr 2 personnes adultes et 2 enfants y compris 1 emplacement + 1 voitu en revanche, l'électricité est comptabilisée en sus, en fonction de la consommation réellement et le coût facturé correspondra à celui du tarif EDF "Heures Pleines" en vigueur au 31 octobre de</p>							
4 personnes	6 personnes	Un DROIT d'entrée pour l'installation dun Mobil-Home		4 personnes	6 personnes	à la prise en charge des équipements) eau-électricité	
1 600.00	2 400.00	est fixé pour tout nouvel emplacement à 600 €		1 650.00	2 450.00		
taxe de séjour de 0.25 €. Par jour par personne > 13 ans (fixé par l'arrêté en 2010)							
[Eau - Electricité et Assainissement] est fixé pour tout nouvel emplacement à 600							

**_ Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public
du Camping Municipal de la Levée des Frères et décisions modificatives**

Le Conseil Municipal,

⇒ **approuve** la modification du contrat de délégation de service public en date du 05 mars 2009 confiant la gestion du Camping Municipal de la Levée des Frères à Monsieur Adrien GOUY, en raison des observations faites par la Direction Générale des Finances Publiques.

Monsieur Gouy, abandonne son statut d'auto entrepreneur pour constituer une SARL / EURL et devenir régisseur intéressé du camping,

⇒ **approuve** en conséquence le projet de décisions modificatives relatif au Budget Primitif de l'Exercice 2009 (Budget « Camping » de la Commune de TENCE) découlant de cette régularisation statutaire, comme suit :

Camping Municipal		de la Levée des Frères		proposition de DM - 2009 -	
DEPENSES D'EXPLOITATION					
LIBELLES	Comptes	Détails pour certains Comptes	Prévision 2009	dm2009	Total Crédits 2009
fournitures non stockées	6061	eau et assainissement EDF	2 000.00	3 000.00	5 000.00
fournitures d'entretien	6063	produits d'entretien et petit équipem	329.36	200.00	129.36
fournitures administratives	6064	registres et fournitures bureau	100.00		100.00
autres matières et fournitures	6068	fleurs			0.00
achat de marchandises	607	alimentation vente campeurs			0.00
locations mobilières	6135	location rouleau			0.00
entretien réparation immobilier	6152	petites réparations bâtiments	300.00	200.00	100.00
maintenance	6156	contr. Scootec (install.électriques)			0.00
primes d'assurance	6161	villassur (respons.civiles)	720.00	30.00	750.00
indemnités Régisseur	6225	régie intéressée		28 000.00	28 000.00
honoraires	6226	document arpentage			0.00
annonces et insertions	6231	guides camping + Journaux			0.00
fêtes et cérémonies	6232	boissons réceptions+feux artifices			0.00
réceptions	6257	réceptions			0.00
frais de télécommunications	6262	téléphones	150.00		150.00
remboursements de frais	6287	prise en charges frais régisseurs		6 670.00	6 670.00
Taxe professionnelle	63511	Taxe professionnelle	700.00		700.00
taxes foncières	63512	bâtiments enaux + non bâti	1 100.00		1 100.00
autres impôts locaux	63513	THIMon Temps Libre		200.00	200.00
autres impôts	6353	impôt sur les sociétés			0.00
autre personnel extér.au service	6218	mise à disposition personnel oral			0.00
cotisations FNAL	6332	cotisations FNAL			0.00
Cotisations CCG- CNFPT	6336	cot. CCGFPT & CNFPT			0.00
salaires	6411	personnel saisonniers + gardien			0.00
Cotisations URSSAF	6451	URSSAF			0.00
Cotisations CNRACL+FRANITEC	6453	CAISSES de RETRAITE			0.00
Cotisations ASSEDI	6454	Assédi Agents Auxiliaires/contract.			0.00
charges divers de gestion courante	658	1 % de chèques vacances camping			0.00
charges d'intérêts	6611	intérêts de emprunts	9 433.37		9 433.37
Autres charges financières	668	commissions intérêts emprunts			0.00
titres annulés	673	redevances impayées			0.00
amortissements	6811	amortissements	966.66		966.66
Impôt sur les sociétés	695	impôt sur les sociétés	900.00		900.00
Sous-total dépenses de fonctionnement			16 698.39	37 500.00	54 198.39
virements à la section d'investissement		023	0.00		
Déficit antérieur reporté		002	1 801.61		1 801.61
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			18 500.00	37 500.00	56 000.00
RECETTES D'EXPLOITATION					
LIBELLES	Comptes	Détails pour certains Comptes	Prévision 2009		
Loyer de l'exploitation	7083	loyer de ferrage	3 000.00	3 000.00	-
prestations de service	706	Recettes HT. du Camping		42 500.00	42 500.00
redev/soc à caractère décloisirs	7032	laverie			-
participation de la commune	7474	participation d'équilibre communal	15 500.00	2 000.00	13 500.00
produits divers de gestion courante	758	taxe de séjour			-
libéralités reçues	7713	recettes accessoires du camping			
autres produits exceptionnels	7718	Autre produit exceptionnel gestion			
mandats annulés exercice-1	773	Mandats annulés			
autres produits exceptionnels	778	Autre Prod Exceptionnel			
Sous-total recettes de fonctionnement			18 500.00	37 500.00	56 000.00
excédant antérieur reporté		002			
TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			18 500.00	37 500.00	56 000.00

_ Coupe d'arbres au Camping Municipal de la Levée des Frères

Le Conseil Municipal,

⇒ **approuve** le projet de coupe de bois sur le terrain de Camping Municipal de la Levée des Frères, et l'autorise faire réaliser les travaux d'abattage à Monsieur Chaudier Jean Pierre , exploitant forestier à Utiac, lequel propose de réaliser les travaux pour un prix unitaire de 22 € HT le m3.

⇒ **donne son accord** pour céder les pièces de bois à Mme Tottel sur la base des prix ci-dessous détaillés

Type	Tarif au M ³	Quantité estimée	Montant €
Pins inférieure à 0,5M3	27.45	5.66	155.29
Pins supérieur à 0,5M3	45.75	15.30	699.83
Sapins Epicéas inférieure à 0,5M3	30.5	1.05	32.02
Sapins Epicéas inférieure à 1M3	51.85	2.52	130.42
Sapins Epicéas supérieur à 1M3	68.6	47.39	3 250.84
		TOTAL €:	4 268.41

Régularisation chemin rural de La Valette contentieux avec l'Association «A Chemins Ouverts»

Le Conseil Municipal,

autorise le Maire de Tence à engager Maître BOULLOUD, Avocat au Barreau de GRENOBLE, Immeuble « Le Talgo », 82, cours Berriat, en vue de défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal administratif de Clermont Ferrand. dans l'affaire qui l'oppose à l'Association « A Chemins Ouverts » dont le siège se situe « au Riou » commune du Mazet Saint-Voy (Haute-Loire), portant sur l'annulation de la décision du Conseil Municipal en date du 20 novembre 2009 qui décide de rectifier l'ancien chemin rural de Tence à Solignac au profit de Monsieur Jackie Fau.

Et ce, suite à une requête déposée par l'association « à chemins ouverts » enregistrée le 08 décembre 2009 par le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand, et relative à la délibération du Conseil Municipal en date du 20 novembre 2009

L'Association « A Chemins Ouverts » demande l'annulation de la décision du Conseil Municipal décidant de rectifier cet ancien chemin rural de Tence à Solignac au profit de Monsieur Jackie Fau.

**Chemin rural de Solignac
contentieux avec l'Association «A chemins Ouverts»**

Le Conseil Municipal

autorise Monsieur le Maire à engager également Maître BOULLLOUD, Avocat au Barreau de GRENOBLE, Immeuble « Le Talgo », 82, cours Berriat, en vue de défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal administratif de Clermont Ferrand. dans l' affaire qui l'oppose à l'Association « à chemins ouverts » dont le siège se situe « au Riou » commune du Mazet Saint-Voy (Haute-Loire), portant sur les entraves à la libre circulation du chemin rural de Solignac,

En effet, l'association « à chemins ouverts » a déposé une requête au Tribunal Administratif de Clermont Ferrand, enregistrée le 02 décembre 2009 relative à une lettre recommandée adressée le 17 septembre 2009 l'informant des entraves à la libre circulation sur le chemin de Solignac, au droit de la maison de Monsieur et Madame Laurent RIVIERE. Ladite association sollicite l'annulation de ce refus implicite d'agir et enjoint la commune de prendre toutes les mesures de police pour assurer la libre circulation sur le chemin rural cité, par les mesures appropriées qui auront pour objet de faire lever les obstacles installés par les riverains, sous délai et astreinte de 100 €uros par jour de retard.

**Engagement liquidation et mandatement des Dépenses
d'Investissement avant le vote du Budget 2010**

Sur proposition de Monsieur le Maire qui lui rappelle la nécessité de procéder en début d'année 2010 à la liquidation et le mandatement de certaines dépenses d'investissement prévues au Budget 2009, afin de ne pas mettre en difficulté les entreprises concernées par les programmes de travaux contractualisés et les acquisitions engagées

Le Conseil Municipal,

prend acte des dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui autorisent le maire à engager, liquider, mandater les dépenses, dès le 1^{er} janvier 2010, avant le vote du Budget 2010 et ce, dans la limite du quart des crédits ouverts à la section d'investissement du budget de l'exercice 2009, déduction faite des crédits afférents au remboursement de la dette.